

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 du mois de septembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle Polyvalente derrière la Mairie, le Mardi 9 Septembre 2014 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PEAUD, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mme PAJOU, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mme BOUSSEAU, Mme de LA TOUR, Mme RAGOT.

Procuration :

Mme RAUD a donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.

Absent :

Mr MATHONNEAU

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2014 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2014-09-01- PROPOSITION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE.

Le Syndicat Départemental D'Energie de la Vendée (S.Y.D.E.V) nous propose déjà un groupement d'achat pour la fourniture électrique de l'éclairage public. Dans le cadre de la déréglementation des tarifs programmé en 2016, le SYDEV propose un groupement d'achat départemental pour l'acheminement et la fourniture électrique des bâtiments.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « loi NOME »,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que La commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité pour le fonctionnement de ses bâtiments et pompes de relevage assainissement.

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »),

Considérant dès lors que les collectivités devront souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition de l'électricité peut permettre d'effectuer plus

efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire le besoin d'acheminement et de fourniture d'électricité, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SyDEV serait le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour LA COMMUNE DE LA CAILLERE SAINT HILAIRE au regard de ses besoins propres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de l'adhésion de La Caillère Saint Hilaire au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour une durée illimitée,
- autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- décide du remboursement des frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents
- s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un point a été réalisé sur notre parc d'éclairage public. Celui-ci est en bon état mais nécessite un entretien constant. Le budget 2014 prévoyait des travaux de remplacement de lampes à vapeur de mercure, madame le Maire propose de lancer les travaux d'ici la fin de cette année. Elle propose également la mise en place de disjoncteurs dans 4 armoires de commande d'éclairage public afin de sécuriser l'installation. Elle rappelle que de nombreux candélabres ont été équipés de prises pour la mise en place des guirlandes en période de fin d'année. Madame le Maire propose qu'un point soit fait avec les services techniques afin de continuer cet équipement et notamment sur le parking de la raffinerie. Elle informe le conseil municipal que le coût d'une prise est d'environ 200€, elle propose d'en faire réaliser dans la limite budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la deuxième tranche de travaux concernant le remplacement des lampes à vapeur de mercure,

VALIDE la mise en place de disjoncteur dans quatre armoires d'éclairage public,

VALIDE l'installation de prises à guirlande sur candélabres dans la limite budgétaire.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ces travaux.

2014-09-02 MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL INTERCOMMUNAL POUR LE TEMPS D'ACTIVITE PERI EDUCATIVE.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la Commission Administrative Paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics. Les conditions de mise à disposition sont précisées par convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil. La mise à disposition est ensuite prononcée par arrêté de la collectivité.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme scolaire, il a été proposé à l'ensemble des Communes la mise à disposition des trois intervenants sportifs de la Communauté de Communes du Pays de Ste Hermine. Cette mise à disposition permettrait aux communes de bénéficier d'interventions sportives pendant les temps d'activités péri scolaires, avec des éducateurs sportifs diplômés. Les communes de la Caillère Saint Hilaire, La Jaudonnière, Saint Aubin la plaine, Sainte Hermine et Saint Jean de beugné ont décidé de donner suite à cette proposition.

Afin de régulariser l'intervention de l'éducateur sportif intercommunal, lors des temps d'activité péri éducative, Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Accepte la mise à disposition à titre gratuit des éducateurs sportifs de la Communauté de Communes auprès de la commune de La Caillère Saint Hilaire.

Autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout autre document.

2014-09-03 DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le budget assainissement a pris en charge le contrôle caméra et étanchéité des nouveaux réseaux assainissement avant leur mise en service. Ce coût n'avait pas été prévu initialement au budget. Une décision modificative est donc nécessaire afin de transférer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services,	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Sous-traitance générale	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615 : Entretien et réparations	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	0.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 800.00 €	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 800.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 800.00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	500.00 €	3 300.00 €	0.00 €	2 800.00 €
Total Général		2 800.00 €		2 800.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:

Accepte la décision modificative N°1 sur le budget assainissement.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

2014-09-04 TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES ET AVENANT POUR LE PRESTATAIRE INFORMATIQUE.

Madame le Maire explique que dans le cadre de notre adhésion à la plateforme e-collectivité il nous faut modifier notre convention de télétransmission des actes avec les services préfectoraux. Elle propose par la même d'étendre la télétransmission aux actes budgétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité:
DECIDE d'étendre la télétransmission aux actes budgétaires.
AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2014-09-05 SUBVENTION D'AIDE A LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES.

Mme Anne de la TOUR sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Madame le Maire explique que depuis deux ans une aide communale a été mise en place pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Il est proposé de renouveler cette aide à hauteur de 50% du prix de destruction d'un nid avec un plafond de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une aide équivalente à 50% du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques jusqu'au 31 Décembre 2014. Le plafond du montant subventionnable est fixé à 200€.
- PREVOIT la dépense nécessaire au budget communal.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents dans cette affaire.

Mme Anne de la TOUR reprend sa place.

2014-09-06 MOTION DE SOUTIEN PROPOSÉE PAR L'AMF POUR LA BAISSSE DES DOTATIONS D'ETAT.

Madame le Maire explique que l'Association des Maires de France propose aux communes de France de prendre une motion de soutien à l'action qu'elle mène actuellement pour alerter les pouvoirs publics des conséquences de la baisse des dotations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de prendre la motion de soutien à l'action que l'AMF mène actuellement pour alerter les pouvoirs publics des conséquences de la baisse des dotations.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et

intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de La Caillère Saint Hilaire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de La Caillère Saint Hilaire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de La Caillère Saint Hilaire soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

2014-09-07 QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire laisse la parole à Mme Patricia SALLÉ et Mr Yves PICANT concernant la visite des stations d'épuration de la commune. Ils expliquent qu'ils se sont rendus sur site, accompagnés par Mr BREMAND du Conseil Général afin de vérifier les installations. La station en lagunage de La Caillère fonctionne très bien et le rejet est de très bonne qualité. Concernant la station de Saint Hilaire, il s'agit d'une station à roseaux. Son fonctionnement est moins performant car la station est sous-alimentée. De plus dans le troisième bassin les roseaux ont été étouffés par du liseron, la SAUR gestionnaire de l'installation par affermage se chargera de les replanter cet hiver. Beaucoup de nouveaux conseillers ne connaissant pas les infrastructures communales, une visite des installations leur est proposée. Elle sera prévue au printemps prochain.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant plusieurs devis de travaux d'entretien de bâtiment ou d'installation de voirie :

- Proposition de mise en place du coffret électrique étanche pour l'accueil des forains à la place des Martyrs de la résistance devis de l'entreprise LAVAU pour un montant TTC de 951.89 €. Le Conseil Municipal valide ces travaux et autorise Mme le Maire à signer tous documents
- Travaux sur poteaux incendies :
 - o Rue de l'abbé Giraudet mise en place d'un nouveau poteau incendie suite aux travaux de reprise de canalisation d'eau potable pour un montant de 1 855.45 € proposé par l'entreprise SAUR. Le Conseil Municipal valide ces travaux et autorise Mme le Maire à signer tous documents.
 - o Village de la grande Pétellerie remplacement d'un poteau incendie suite à un accident avec un tracteur. Le constat et la déclaration ont été transmis à l'assurance. Le Conseil Municipal valide ces travaux et autorise Mme le Maire à signer tous documents.
- Fourniture et remplacement de portes au terrain de sports par l'entreprise Thierry AVRIL pour un montant de 756.00€. Le Conseil Municipal valide ces travaux et autorise Mme le Maire à signer tous documents.
- Proposition de mise en place d'une alarme à l'atelier communal. Mr PICANT propose un devis de fourniture et d'installation avec un système d'abonnement. Après débat le Conseil Municipal demande à Mr PICANT de se renseigner auprès d'autres entreprises.

Mr Yves PICANT explique que les travaux de construction de l'abri bus débuteront en début de semaine 38.

Mme le Maire laisse la parole à Mr de BEAUSSE concernant une demande d'achat pour une partie de voie communale. Mr de BEAUSSE explique au Conseil Municipal la demande de Mr et Mme MAYLE propriétaires d'une maison située 38 rue de la treille à Saint Hilaire du bois. Ils souhaitent acquérir une partie du chemin communal en alignement de leur propriété et qui ne dessert que leur propriété. Ils souhaitent également acheter une petite bande de la cour publique desservant plusieurs bâtiments appartenant à des propriétaires différents. Mr de BEAUSSE et Mr PEAUD informent qu'ils se sont rendus sur place et ne voient pas d'objection à la vente de ces parties communales. Cela réduira l'entretien assuré par les agents de ces délaissés. La vente d'une partie du chemin communal ne pose aucun problème. Mais l'acquisition de la bande de terrain sur la cour commune impose une mise à enquête publique avant la vente. Après débat, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour céder la partie du chemin communal mais ne souhaite pas céder la bande de la cour commune. Il est demandé à Mr PEAUD de prendre contact avec l'agence immobilière qui gère cette demande pour le compte de Mr et Mme MAYLE et de les en informer. Une proposition de prix de vente sera faite au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Mr PEAUD rend compte de ses recherches concernant le chemin dit de Férolles à La Caillère. Pour lui ce chemin n'a jamais été communal. La commune n'a donc pas à intervenir dans les problématiques de dessertes de propriété que les ventes ou successions ont créées.

Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente derrière la Mairie est mise à disposition des associations pour leurs activités diverses. Afin que cette mise à disposition de salle ne soit pas considérée comme une subvention détournée, une convention est passée avec les associations utilisatrices des salles communales avec une participation de 70€ annuelle. C'est notamment le cas de l'association détente et relaxation qui utilise la salle le jeudi pour le Yoga. Cette association a relancé des cours de danse de salon le vendredi soir en janvier dernier. Mme le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le montant de participation demandé puisque l'association utilisera désormais la salle pour 2 activités.

Après débat, le Conseil Municipal souhaite maintenir le tarif de 70 € pour toutes associations quel que soit la fréquence d'utilisation de la salle polyvalente.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tournage aura lieu à La Caillère-Saint Hilaire à la pharmacie. Dans ce cadre, la Grand'rue sera fermée à la circulation et les parkings Grand'rue seront réservés à l'équipe de tournage. La salle municipale a été demandée afin de servir le déjeuner. Madame le Maire explique qu'en échange d'une mise à disposition gratuite de la salle, la commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE sera remerciée dans le générique. Après débat, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a choisi La Caillère Saint Hilaire pour proposer un spectacle de l'orchestre de Vendée. Celui-ci investira la salle municipale le 9 Décembre prochain pour interpréter l'œuvre « Pulcinella » d'Igor Stravinsky. Mme le Maire précise que la billetterie est ouverte pour assister à ce concert. Elle explique que généralement la salle est mise à disposition gratuitement lors de tels événements. Après débat, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Madame le Maire explique que l'aménagement prévu à Saint Hilaire du bois, traitant de la partie du parking devant l'église, du bâtiment du stand de tir et du terrain de sport, se met en place. Elle rappelle au Conseil qu'un Contrat Communal d'Urbanisme est en cours de préparation avec le Conseil Général. Cet engagement réciproque avec le département permettra à la commune de d'avoir un soutien technique et architectural dans la mise en place des projets de réhabilitation de nos deux bourgs. La réhabilitation de la place St Jean ayant également été intégrée au CCU. Au-delà du soutien dans la réflexion du projet, le CCU nous permettra d'avoir accès à des subventions départementales sur les travaux. Dans ce cadre, Madame le Maire explique qu'une réunion a été programmée Lundi 15 Septembre 2014 à 10h à la salle polyvalente derrière la mairie avec l'équipe du CAUE et plusieurs représentants d'administration. Elle demande aux élus qu'un groupe de travail se constitue pour ce projet. Les membres de cette commission seront donc : Mme Danielle TRIGATTI, Mme Patricia SALLÉ, Mr Philippe de BEAUSSE, Mr Robert TURCAUD et Mr Yves PICANT.

Mme le Maire explique également au Conseil Municipal que deux rencontres ont déjà eu lieu avec Mr Benoit MARIE, architecte urbaniste au CAUE afin de poser clairement la demande communale sur la réhabilitation des bourgs. Le projet d'implantation du centre de loisirs intercommunal sur l'actuel terrain de sport de Saint Hilaire a donc été annoncé. Lors du dernier rendez-vous qui s'est déroulé fin juillet avec Mr Benoit MARIE, celui-ci a expliqué qu'il n'était pas judicieux de prévoir l'implantation d'un tel équipement éloigné de tous les autres services. D'autant qu'un espace est immédiatement disponible à La Caillère dans le lotissement des Vergers. Madame le Maire explique qu'un rendez-vous avec Mr Barbarit, Président de l'intercommunalité de Sainte Hermine et sa responsable des services techniques, à confirmer l'intérêt de l'implantation de centre de loisirs dans le lotissement des Vergers. En effet, cela permettra au centre aéré d'utiliser la cantine dans la salle municipale et donc de réduire l'investissement de cet équipement intercommunal. Mme Elodie BOUSSEAU informe qu'elle trouve très dommage que ce service ne soit pas implanter à Saint Hilaire du Bois. Mr de BEAUSSE informe qu'il a eu la même réaction mais qu'il faut savoir être pragmatique et que les arguments du CAUE puis de l'intercommunalité sont tout à fait pertinents. Mme le Maire explique que la réhabilitation du bourg de Saint Hilaire est plus que jamais d'actualité, mais qu'il faut réfléchir à un véritable projet pour saint Hilaire. Après un tour de table et débat, le Conseil Municipal valide le choix d'implanter le centre de loisirs intercommunal dans le lotissement des vergers et plus précisément dans le terrain jouxtant le square communal.

Mr de BEAUSSE explique qu'il a constitué sa commission consultative de Saint Hilaire. Elle sera composée : Mr Christian PÉAUD, Mr Robert TURCAUD, Mme Elodie BOUSSEAU, Mr John ROUND, Mrs GUEDON, Mr MOSQUERON, Mme DURET et lui-même. Il informe qu'une réunion se déroulera le 30 Septembre prochain à 20h00.

Mme le Maire rappelle que lors du dernier conseil du 24 juin, le résultat des consultations des entreprises pour les travaux de la salle a été présenté et que 3 lots posaient problème. Les lots 2 menuiserie-plâtrerie, 4 mur mobile et 6 chauffage.

La question de l'opportunité d'une chaudière granulée s'était alors posée. Une étude complémentaire a été réalisée gratuitement par axénergie. Mr Vincent BILLAUD nous a accompagnés dans son analyse. Le surcoût étant principalement dû au changement de distribution de la chaleur dans la salle, il s'avère que la chaudière granulée reste la chaudière la plus rentable et ayant le temps de retour le plus court. De nouvelles consultations ont donc été lancées. Le lot 2 a été scindé, avec un lot menuiserie et un lot plâtrerie. Le lot 6 a été relancé avec des modules de commande de chauffage moins puissants mais tout aussi performants puisque la salle est aujourd'hui très bien isolée. La date de retour des offres étant le mardi 23 septembre à 12h00 la Commission d'Appel d'Offres est prévue le 23 Septembre à 14h00.

Les réponses devant être transmises aux entreprises avant le 16 Octobre, le Conseil de début octobre devra arrêter sa décision sur le choix des entreprises. La cantine ne sera transférée dans la salle qu'à la rentrée prochaine les travaux devraient débiter au printemps 2015. Le financement du projet pourra ainsi être totalement inscrit au budget 2015.

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet du restaurant « L'Assiette Gourmande » le Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a été versé fin août à la commune pour un montant final de 102 090.64€ (au lieu des 108811 € attribuer initialement). Madame le Maire confie à Mr de Beausse le soin de revoir le financement du projet avant de passer l'avenant au crédit-bail.

Mme RAGOT demande à Mme le Maire quelles sont les conditions d'installation d'un abri bus. Elle informe que beaucoup d'enfants attendent le bus sur la place St Jean et qu'il n'y a aucun abri. Mme le Maire propose que cette demande soit prise en compte avec le CCU.

Mr PUAUD demande à Mme le Maire si des demandes d'achat de terrain du lotissement des vergers sont parvenues en mairie. Mme le Maire informe que des demandes arrivent régulièrement. Elle informe qu'une modification de règlement interviendra sans doute avant la fin de l'année.

Mr TURCAUD demande si une construction nouvelle rue des grands bois a bien fait l'objet d'une demande d'urbanisme. Mme le Maire répond par l'affirmative.

Mr PÉAUD propose une réunion de la commission du PLU le 16 Septembre prochain à 19h afin d'étudier une modification simplifiée pour erreur matérielle.

Mr PICANT demande à Mr TURCAUD si l'amicale hilaïroise souhaite l'installation de fourreaux à l'entrée du bourg de Saint Hilaire du bois pour l'affichage des informations de l'association.

Mr CHUPEAU demande à Mme le Maire où en est le piégeage des chats errants sur la commune. Mme le Maire reverra ce dossier rapidement.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.